

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2003-361 du 31 Décembre 2003
portant nomination du directeur général de la population.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-118 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de la santé et de la population ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°98-257 du 16 juillet 1998 portant attributions et organisation de la direction générale de la population ;

Vu le décret n°2003-167 du 8 août 2003 portant organisation du ministère de la santé et de la population ;

Vu le décret n°2002- 341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Michel BITEMO est nommé directeur général de la population en remplacement de monsieur Edmond MALALOU appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Michel BITEMO**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2003-361

Fait à Brazzaville, le 31 Décembre 2003



Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé et de la population,



Alain MOKA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY